

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 26/004/2009 (Public)

ÉFAI

7 décembre 2009

Laos. Il faut libérer immédiatement les manifestants pacifiques

Amnesty International appelle les autorités laotiennes à remettre en liberté, sans délai et sans condition, neuf manifestants pacifiques portés disparus depuis leur arrestation le 2 novembre 2009. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Au moment où l'attention internationale se porte sur le Laos qui accueille à partir du 9 décembre les Jeux régionaux d'Asie du Sud-Est, le gouvernement doit veiller à ce que les droits de tous soient respectés et protégés au Laos.

Ces neuf personnes n'auraient jamais dû être arrêtées pour commencer, et encore moins être victimes de disparition forcée. Elles courent un grand risque d'être torturées et de subir de mauvais traitements. Les autorités laotiennes doivent immédiatement communiquer des informations sur leur sort et garantir leur sécurité.

Le gouvernement laotien nie que des arrestations ou des tentatives de manifestations aient eu lieu.

Cependant des sources crédibles font état de l'arrestation, le 2 novembre 2009, par les forces de sécurité laotiennes d'environ 300 paysans et manifestants venus à Vientiane dans l'intention de soumettre leurs requêtes aux autorités de la capitale. Les doléances des pétitionnaires portaient essentiellement sur la perte de leurs terres et l'absence de soutien économique et social. Tous ont été relâchés après interrogatoire, hormis neuf personnes toujours détenues.

Les neuf personnes, que les autorités auraient identifiées comme étant les « meneurs », ont d'abord été emmenées à la prison de Samkhe à Vientiane, mais selon les informations dont dispose Amnesty International, elles auraient été transférées depuis vers un lieu inconnu par une unité spéciale des forces armées.

Selon des sources se trouvant au Laos, les familles n'ont pas pu entrer en contact avec elles depuis qu'elles ont été emmenées de la prison de Samkhe. Parmi ces neuf personnes figurent deux femmes, Kingkoe et Somchit et sept hommes, Soubinh, Souane, Sinpasong, Khamson, Nou, Somkhit et Sourigna.

Les informations dont nous disposons sur ces arrestations sont limitées, mais selon plusieurs sources, un des groupes de pétitionnaires venait de Saravan et Savannakhet dans le sud du Laos. Les forces de sécurité les ont arrêtés dans la région de Pakkading, dans la province de Borikkhamsay, à environ 190 kilomètres au nord de Vientiane. Un autre groupe serait parti de la région proche du barrage de Nam Ngum, à 60 kilomètres au nord de Vientiane. Certains membres de ce groupe ont été arrêtés à Phon Hong, dans la province de Vientiane. Un autre groupe de personnes a été arrêté à Vientiane même.

Les autorités laotiennes doivent ouvrir dans les meilleurs délais une enquête indépendante, impartiale et approfondie sur cette affaire. Toute personne soupçonnée d'avoir une quelconque responsabilité dans les disparitions forcées, ou d'avoir ordonné de tels actes, doit être poursuivie, dans le cadre d'une procédure répondant aux normes internationales d'équité des procès. Les victimes doivent recevoir réparation. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux pour veiller à ce qu'aucune nouvelle disparition forcée ne se produise.

Ces récentes arrestations et disparitions se sont produites quelques jours après le dixième anniversaire de la dernière tentative connue de manifestation publique pacifique à Vientiane, en octobre 1999. Au moins trois anciens étudiants arrêtés à l'époque sont toujours emprisonnés à ce jour, un autre est mort en détention des suites d'actes de torture infligés par les gardiens de prison. Depuis, les autorités laotiennes continuent de refuser à leurs citoyens le droit de se rassembler et de manifester pacifiquement, pourtant garanti par le droit international relatif aux droits humains.

Complément d'information

Le Laos accueille en 2009 les Jeux de l'Asie du Sud-Est, un événement sportif régional organisé deux fois par an. Les autorités ont préparé ces Jeux de façon méticuleuse, mais les récentes arrestations et disparitions forcées de manifestants pacifiques risquent de ternir les festivités.

Le Laos a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 25 septembre 2009. Ce traité international fondamental relatif aux droits humains impose des obligations aux États parties qui doivent notamment garantir le droit à la liberté d'expression et de réunion et un traitement conforme aux normes internationales en matière de droits humains aux personnes arrêtées, notamment pendant leur détention et au moment de leur procès.

La disparition forcée est une violation des droits humains et un crime au regard du droit international. En outre, elle bafoue toute une série d'autres droits fondamentaux : le droit à la liberté et à la sécurité des personnes, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à une personnalité juridique, le droit à un procès équitable et le droit à une vie de famille. Enfin, elle peut violer le droit à la vie, les victimes de disparition forcée étant souvent tuées.

Depuis les premières arrestations début novembre, Amnesty International a reçu d'autres informations non confirmées faisant état de l'interpellation de nouveaux pétitionnaires à Vientiane et dans d'autres provinces.